



**Direction de la citoyenneté, Politique de la Ville,
Jeunesse, Vie des quartiers**
Service Municipal des Relations
avec la Vie Associative

Maison des Associations de Montreuil

Projet d'équipement

1. Contexte et genèse du projet

La ville de Montreuil a souhaité initier une réforme importante de sa politique en direction des associations en 2011, afin notamment de tenir compte des évolutions du mouvement associatif ces dernières années.

1.1 Le contexte national

La vitalité du monde associatif en France peut se synthétiser au travers de quelques chiffres¹ :

- Environ 1,3 millions d'associations en France, dont 165 000 contribuent à l'emploi.
- 23 millions de personnes âgées de 18 ans et plus adhèrent à une association
- 16 millions y exercent une activité bénévole, soit 32% de la population

Le monde associatif connaît des évolutions nouvelles ces dernières années. En effet, on peut noter un développement du bénévolat, en même temps qu'une évolution des formes d'engagement citoyen. Celui-ci est parfois plus ponctuel, plus éphémère, moins formalisé. Les bénévoles sont confrontés à des besoins de compétences de plus en plus précis et techniques, avec des associations qui se professionnalisent. Le renouvellement des responsables est souvent difficile. Les associations jouent un rôle de plus en plus grand en matière d'emploi, et sont conduites, dans un certain nombre de secteurs, à compenser le désengagement de l'État. Dans le même temps, les associations doivent faire face à des transformations des modes de financement. Ainsi, si le financement public et le financement privé sont à part égale, le dernier croît deux fois plus vite que le premier, même si la situation est différenciée selon les collectivités. Outre la contraction des fonds publics disponibles, la montée en puissance du soutien des collectivités sous forme de commande publique (appel d'offre, appel à projet, Délégation de Service Public...) peut introduire une mise en concurrence et être perçue par les associations comme réduisant leur capacité d'initiative.

1.2 Le secteur associatif montreuillois

Montreuil connaît une vitalité particulière de son milieu associatif, au regard de l'ensemble de la Seine-Saint-Denis. On y compte environ 1 400 associations, dont 600 actives. Cela représente 18 associations pour 1000 habitants majeurs. Le rythme de création d'associations y reste soutenu : 170 créations en 2011, 165 en 2005². Il est à noter une forte prédominance des associations du secteur culturel, représentant environ 45% des associations connues et répertoriées³.

La municipalité soutient le développement de la vie associative, en subventionnant plus de 300 associations pour un montant d'environ 7,5 millions d'€. En plus de ce soutien financier, la ville, à travers le Service Municipal des Relations avec la Vie Associative (SMRVA), met à disposition, des salles d'activités à environ 400 associations, de façon ponctuelle ou régulière. Des équipements sportifs et culturels, fournis par les autres services, compètent ce dispositif. Parallèlement et en liaison avec les autres services, le SMRVA accompagne les associations dans leurs projets d'événement et dans leurs activités de quartier.

1 Source : Repère sur les Associations en France – mars 2012, Edith Archambault et Viviane Tchernonog, CNRS-CES, Publication de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives

2 Source : Journal Officiel

3 Source : La vie associative en Seine St Denis – Monographie 2011, DRJSCS d'Ile-de-France

Ces aides restent aujourd'hui principalement matérielles et logistiques (salles, subventions, matériel), alors que les changements observés rendent nécessaires de nouveaux services et un accompagnement renforcé pour le développement du mouvement associatif.

1.3 La démarche

La réflexion a été lancée en 2011, et s'est structurée autour de trois axes en ce qui concerne le partenariat entre la ville et les associations :

- La rédaction d'une « charte de partenariat entre la ville et les associations » énonçant les valeurs communes et les bases de ce partenariat.
- La création d'un Conseil de la Vie Associative (CVA), en tant qu'espace de travail et d'échange élargi, avec une fonction clarifiée.
- Le développement de la Maison des Associations comme un équipement municipal à part entière, animé par une équipe dédiée, avec des ressources et un rôle élargis.

Le travail avec les associations a été mis en œuvre à partir de l'Assemblée Générale des associations de février 2012. Plus de cinquante associations ont participé à des ateliers de concertation entre mars et juin. Au-delà de ces groupes, un espace collaboratif en ligne a été créé afin de recueillir les avis sur les textes fondateurs. Ce travail s'est développé en bénéficiant des ressources du Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), auquel la ville a adhéré début 2012. De leur côté, les élus et les services municipaux ont travaillé en interne autour des enjeux de transversalité et de mise en cohérence de leurs pratiques en ce qui concerne ce partenariat avec les associations et le soutien fourni.

La « charte » est le document commun qui sert de référence aux activités de la Maison des Associations et au Conseil de la Vie Associative. Celui-ci évalue en particulier les activités et l'orientation de la Maison des Associations et discute de son bilan annuel.

Le projet d'équipement ci-après est le produit de ces discussions. Il y est affirmé que la Maison des Associations est définie comme un lieu d'appui et de soutien aux porteurs de projet associatif, comme un espace de rencontres, d'échanges et de dialogue entre les associations, afin de contribuer à la construction de réseaux et à la circulation des informations.

Une Maison des Associations se définit comme un équipement de proximité, doté d'un projet propre, avec une autonomie de gestion et d'animation. Elle se situe à l'interface entre les associations, la société civile et les pouvoirs publics. Elle est ouverte à toutes les associations présentes sur la ville (quelque soit leur thème, leur taille et leur nature). Elle contribue à l'animation de la vie associative et est un acteur majeur de la démocratie locale. Elle est un lieu d'expérimentation et d'innovation qui est inscrit dans des réseaux. La Maison des Associations est une structure d'aide et de conseil, qui propose des ressources et des outils utiles aux associations dans leur développement et leur projet. Elle garantit l'autonomie des associations, qui est la condition même de leur développement⁴

4 Définition inspirée des préconisations du Réseau National des Maisons des Associations.

2. Les objectifs de la Maison des Associations

Suivant cette orientation et les objectifs dégagés par les groupes de travail, la Maison des Associations de Montreuil doit développer ses activités selon quatre grands objectifs, qui tous concourent à favoriser l'autonomie des associations :

- Aider au développement du mouvement associatif
- Renforcer les ressources offertes aux associations
- Promouvoir la vie associative, la citoyenneté et la démocratie locale
- S'inscrire dans une logique transversale, thématique et territoriale

2.1 Aider au développement du mouvement associatif

En tant qu'équipement transversal, pour la ville entière, la Maison des Associations assure un premier niveau d'accueil et d'information, un rôle de porte d'entrée vers les différentes institutions. Elle contribue à la mise en réseau, au partage d'expériences entre associations et aux débats sur la vie associative. Cette position de transversalité sert à aider les associations à constituer un réseau solidaire et cohérent à l'échelle locale et à mutualiser leurs connaissances et moyens.

A/ Favoriser les partages d'expériences et la mutualisation

Pour cela, la Maison des Associations organise des temps de rencontres informelles qui sont des temps d'échange d'expériences, pour permettre d'aller à la rencontre de nouvelles pratiques et de nouveaux publics. Ces rencontres transversales lui permettent d'être un lieu d'expression pour les associations, individuellement et collectivement. Une réflexion est également lancée pour renforcer et appuyer une mutualisation des compétences et des savoir faire associatifs (parrainages, bourse d'échange, etc.).

Il y a aussi des animations plus formelles pour mettre en débat les grands enjeux du secteur, où peuvent être invités animateurs de réseaux territoriaux, professionnels, chercheurs... La Maison des Associations travaille aussi avec tous les grands réseaux associatifs (Fonda⁵, Conférence Permanente des Coordinations associatives, Collectif des Associations Citoyennes, etc).

B/ Favoriser le recueil et la circulation des informations

La Maison des Associations, est également un relais d'information entre associations (événements, « bons plans », etc.) mais aussi en direction de l'ensemble du réseau associatif montreuillois (changement important de réglementation, etc.). La Maison des Associations s'attelle donc à la production de supports de communication en ce sens, notamment l'édition de lettres périodiques d'information périodiques pour lesquelles elle expérimentera différentes formules, avec l'aide des acteurs concernés.

⁵ La Fonda est une association reconnue d'utilité publique ayant pour objet la valorisation et le renforcement de la contribution essentielle des associations à l'intérêt général et à la vitalité démocratique.

Sur la durée, la Maison des Associations garde trace des activités des associations montreuilloises, et peut ainsi devenir un lieu de mémoire et de patrimoine pour le mouvement associatif

C/ Un travail en lien avec les réseaux nationaux, régionaux, départementaux

La maison des Associations participe activement au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), ce qui lui permet de s'intégrer aux réflexions communes à ces structures et de bénéficier des échanges d'expériences et de pratiques. L'adhésion au RNMA permet aussi de bénéficier du travail de veille sur la vie associative effectué par ce réseau.

Il existe d'autres réseaux d'accompagnement de la vie associative, où la Maison des Associations inscrit son action. Ainsi, au niveau du département et de la région, un travail de partenariat est poursuivi avec les structures d'appui comme le Club Asso Emploi ou le Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles, ou encore la Mission d'Accueil et d'Information des Associations du 93. Ces actions permettent d'informer les acteurs locaux sur les dispositifs pouvant leur être utiles.

D/ Une animation de l'équipement en partenariat avec les associations

L'animation de cet équipement est conçue pour permettre aux associations de s'y sentir « chez elles ». La Maison des Associations est organisée avec et pour les associations. Elle est pilotée conjointement par l'équipe municipale dédiée et les associations utilisatrices. Un collectif de cinq associations volontaires issues du Conseil de la Vie Associative est associé à la programmation du calendrier des animations et des formations. Ces associations vont également recueillir les observations et propositions d'amélioration émanant de leurs pairs et des usagers.

2.2 Renforcer les ressources offertes par la Maison des Associations

La Maison des Associations contribue à rendre le mouvement associatif autonome en se positionnant de façon constante comme outil essentiel du partenariat entre la ville et les associations, et en fournissant à ces dernières les moyens et les outils leur permettant de consolider leurs projets associatifs.

A/ S'inscrire durablement dans le partenariat entre ville et associations

Les associations, parce qu'elles s'adressent régulièrement aux collectivités locales, ont besoin d'un lieu qui peut faire le lien avec les élus et les services, et les aider formuler leur projet et leurs demandes. Pour cela, la Maison des Associations se doit d'être une structure proche des associations, mais également liée à la ville, pour servir d'interface et construire des partenariats durables.

En étant rattaché au Service Municipal de Relations avec la Vie Associative, l'équipement assure sa pérennité, mais aussi son rôle de porte d'entrée. Avec une équipe dédiée et expérimentée, La Maison des Associations doit disposer des compétences et de la disponibilité recherchées par les associations pour avancer dans leur projet.

B/ Soutenir la vie associative

Pour assurer sa progression, le secteur associatif doit disposer de moyens et maîtriser les connaissances techniques. La Maison des Associations y contribue en fournissant un soutien technique et concret.

➤ **L'appui technique**

Le soutien technique, l'aide dans l'acquisition et la consolidation des savoirs est au cœur des missions de la Maison des Associations, véritable « boîte à outils », que les acteurs associatifs peuvent mobiliser tout au long de leurs projets. Le pôle ressource comprend un centre de documentation. Il propose des dispositifs de soutien collectif, en particulier une diversification et un développement des formations proposées aux associations. Il propose aussi un soutien personnalisé avec des micro ateliers, une veille sur les appels à projet, des entretiens conseils aux porteurs de projet, une aide pour la réponse aux appels d'offre, etc. Il veillera enfin à développer l'aide aux associations comme employeurs, notamment de le secteur sans but lucratif de l'économie sociale et solidaire. La Maison des Associations aidera les associations à s'inscrire dans le dispositif « guichet unique » qui sera mis en place courant 2013.

➤ **Le soutien logistique**

En complément de cet accompagnement technique, la Maison des Associations met à disposition des moyens matériels nécessaires à la construction et à la consolidation du projet associatif, en amont des activités. Elle permet donc aux animateurs des associations et à leurs bénévoles de se réunir, de communiquer autour de leurs projets... Elle propose des salles de réunions équipées, un atelier reprographie, un espace domiciliation et une salle informatique.

C/ Accueil pré-associations

Une des conséquences de l'évolution des formes d'engagement est le développement des groupes d'habitants porteurs de projets, plus ou moins formalisés, et / ou éphémères, dont la dynamique peut conduire à la constitution d'une association, mais pas uniquement. La Maison des Associations assure l'accueil de ces porteurs de projet « pré-associatifs », en assure l'accompagnement ou l'aiguillage vers d'autres formes de structuration.

2.3 Promouvoir la vie associative, la citoyenneté et la démocratie locale

En fidélité avec l'esprit de la loi de 1901, les associations apportent une contribution majeure de la société civile à la vie démocratique, par les finalités affichées, les valeurs portées et les pratiques développées. Elles sont une école de citoyenneté et de solidarité. En ce sens, la Maison des Associations est un outil essentiel de la démocratie locale, en assurant la promotion de la vie associative.

Les conseils de quartier sont une manifestation de l'engagement citoyen et bénévole, complémentaire, bien que de nature différente, de la vie associative. La mission citoyenneté en assure l'accompagnement et le soutien. Les associations peuvent nourrir leur réflexion et leur projet de l'action des conseils de quartier, tout comme l'inverse est vrai également.

La Maison des Associations a un rôle de passerelle entre la vie associative et la citoyenneté : lieu ressource pour les habitants désirant s'informer sur les conseils de quartier et les processus de concertation, appui technique aux conseils de quartier (reprographie, documentation, espace d'affichage, salles,...).

2.4 S'inscrire dans une dynamique de partenariat territorial et thématique

A/ Le partenariat avec les antennes et centres de quartier

Etant donné qu'une partie importante de l'activité associative se déroule à l'échelon local, les centres et antennes de quartier, ainsi que les centres sociaux, sont des partenaires privilégiés. Ce partenariat est développé dans un principe d'aide et de soutien mutuel. Grâce à leur connaissance fine des territoires, la Maison des Associations est en mesure de construire des outils et dispositifs de soutien efficaces et adaptés.

B/ Le partenariat thématique

La plupart des associations ont un partenariat avec les élus et les services dans leur secteur d'activités, notamment culture, sport, solidarités, international, développement durable, politique de la ville, etc. Des réseaux et lieux inter-associatifs existent déjà au niveau thématique. La Maison des Associations n'a pas vocation à se substituer à ces partenariats. Au-delà des ressources offertes et l'ouverture de ses activités à l'ensemble des associations, son rôle réside dans le développement de la transversalité inter-réseaux et de la coopération autour des problématiques et problèmes communs à toutes les associations, un rôle qu'elle partage avec le Conseil de la Vie Associative.

Un bilan partagé après un an de fonctionnement

Comme le secteur associatif est toujours en mouvement, le présent projet a été pensé comme évolutif, et ouvert aux modifications. Cette souplesse ne doit en rien masquer les réels objectifs fixés dans ce document. Il convient donc dès à présent de prévoir l'évaluation de la démarche entreprise. Pour prolonger le diagnostic partagé qui a conduit à ce projet d'équipement, cette évaluation sera menée conjointement avec les différents acteurs et utilisateurs. Il est prévu de mener cette étude dans un an, à la fin 2013, après la mise en place des nouveaux services, pour laisser le temps nécessaire au développement de l'équipement.